

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Minorités majoritaires et majorités minoritaires : des oxymorons ? L'exemple des minorités de langue officielle au Canada

Elke Laur

Number 3, 2013

La francophonie canadienne en mouvement : continuité ou rupture ?
The Canadian Francophonie on the Move: Continuity or Rupture?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016686ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016686ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laur, E. (2013). Minorités majoritaires et majorités minoritaires : des oxymorons ? L'exemple des minorités de langue officielle au Canada. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (3), 19–40.
<https://doi.org/10.7202/1016686ar>

Article abstract

Canada's situation is unique in the world: two linguistic minorities and two linguistic majorities serve as each other's reason for being. Depending on whether they are located inside or outside Quebec, French-language and English-language communities are official minorities or majorities. Linguistic demography is essential for defining them. While the numerical criterion appears simple at first, it proves risky because it is very flexible and changes according to the variables selected. In addition, it disregards all sociolinguistic criteria. This article recommends using a more complex model in order to determine the status of linguistic minority or majority.

Minorités majoritaires et majorités minoritaires : des oxymorons ?

L'exemple des minorités de langue officielle au Canada

Elke Laur

Chercheure indépendante

Résumé

La situation du Canada est unique au monde : deux minorités et deux majorités linguistiques se servent mutuellement de raison d'être. Les communautés de langue française et celles de langue anglaise se retrouvent officiellement minoritaires ou majoritaires selon qu'elles sont situées au Québec ou ailleurs. La démographie reste centrale pour les définir. Simple de prime abord, le critère numérique se révèle des plus périlleux puisque très élastique selon les variables retenues. De plus, il fait abstraction de tout critère sociolinguistique. L'article préconise la nécessité d'un modèle plus complexe pour cerner le statut de minorité ou de majorité linguistique.

Abstract

Canada's situation is unique in the world: two linguistic minorities and two linguistic majorities serve as each other's reason for being. Depending on whether they are located inside or outside Quebec, French-language and English-language communities are official minorities or majorities. Linguistic demography is essential for defining them. While the numerical criterion appears simple at first, it proves risky because it is very flexible and changes according to the variables selected. In addition, it disregards all sociolinguistic criteria. This article recommends using a more complex model in order to determine the status of linguistic minority or majority.

Avant-propos

Un « oxymoron », ou « oxymore », est une figure de style utilisée pour renforcer une idée inusitée en combinant deux concepts ou notions contradictoires. Le titre de cet article crée deux de ces expressions antagonistes – et complémentaires dans ce cas – afin de mieux mettre en évidence la question : au Canada, d'un point de vue linguistique, ces concepts existent-ils et, si oui, dans quelles circonstances ?

Soulignons d'abord le fait bien connu que la situation du Canada est unique au monde : deux minorités et deux majorités linguistiques se servent mutuellement de raison d'être. Les communautés de langue française et les communautés de langue anglaise se retrouvent officiellement minoritaires ou majoritaires selon qu'elles sont situées au Québec ou hors Québec. Ainsi, c'est autour des minorités de langue anglaise au Québec et des minorités de langue française hors Québec que se cristallise un antagonisme qui non seulement anime les débats pour l'octroi de différents droits linguistiques, mais également qui se trouve au cœur d'analyses universitaires ou gouvernementales qui, à leur tour, alimentent définitions et descriptions de ces communautés.

Rappelons également que les concepts de « minorité » ou de « majorité » sont des entités relationnelles : ils n'existent pas l'un sans l'autre, sont antagonistes et s'excluent – au moins selon les catégories qui les définissent et les distinguent : dans ce cas-ci, la langue. La « propriété caractéristique¹ » qui distingue les termes est donc l'appartenance à une communauté de langue officielle. Le défi, ou plutôt l'enjeu politique, devient donc d'aspirer à une égalité de fait nonobstant cette différence qui caractérise l'antagonisme. Il s'agit de l'enjeu des différentes politiques linguistiques en place, qui se déclinent au Canada également de façon binaire : à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale.

La langue étant donc cette propriété qui rend les concepts de minorité et de majorité antagonistes et exclusifs dans le contexte étudié, nous les explorerons dans ce qui suit en quatre temps :

- 1) dans une perspective démolinguistique, puisque la législation se réfère au nombre pour justifier la prestation ou non de services dans une langue ;
- 2) dans une perspective socioéconomique, puisque la *Loi sur les langues officielles*² tout comme la *Charte de la langue française*³ au Québec existent pour cette raison ;

1. En sciences pures, une propriété est dite caractéristique lorsqu'elle constitue une façon d'être ou de réagir propre à une substance ou à un groupe restreint de substances qui présentent le même comportement. Cette « propriété caractéristique » permet d'identifier une matière, une substance ou un regroupement.

2. *Loi sur les langues officielles* du Canada, LRC 1970 ; et *Loi sur les langues officielles* du Canada, LRC 1985.

3. *Charte de la langue française du Québec*, LRQ 1979.

- 3) dans une perspective comportementale, puisque la langue est avant tout un comportement ;
- 4) dans une perspective perceptuelle, puisque ce sont les perceptions qui motivent en fin de compte les comportements.

Ces perspectives vont nous permettre de dresser un tableau multifacette et polysémique de ces concepts et de leur utilisation.

La démoulinguistique ou le pouvoir du nombre

La démoulinguistique est un sous-domaine de la démographie qui analyse la structure linguistique de la société et les facteurs qui influent sur l'évolution de sa composition linguistique [...] [Elle] vise d'abord à dénombrer les habitants d'un pays qui appartiennent à chaque groupe linguistique important [...] (Veltman, 1997 : 109).

Au Canada, l'étude démoulinguistique de la répartition des langues est intimement liée aux dispositions juridiques prises par les gouvernements fédéral et provinciaux en matière linguistique. En effet, les services et, notamment, le droit à l'instruction dans la langue des minorités de langue officielle doivent être assurés « là où le nombre le justifie⁴ ». Ainsi, comme Forgues, Landry et Boudreau (2009 : 5) le soulignent, « cette question renvoie aux diverses répercussions politiques et organisationnelles qu'engendre le nombre ».

Ainsi, la démoulinguistique a le pouvoir de définir, par le fait même de dénombrer, les deux communautés de langue officielle : les anglophones et les francophones (en situation minoritaire). Mais de qui parle-t-on exactement ? Comment définir ces regroupements linguistiques ? Alors que la conceptualisation d'un groupe linguistique ou d'une communauté linguistique a considérablement évolué au fil du temps⁵, ce sont les colloques tout comme les publications sur la définition *démoulinguistique même* des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui se sont multipliés récemment (Lamarre et Pagé, 2009 ; Forgues, Landry et Boudreau, 2009 ; Jedwab, 2010, pour ne donner que quelques exemples).

Si on s'en tient à l'historique du seul recensement (en tant que rétroviseur par défaut, reflétant un certain regard officiel sur la composition des groupes), on dénombrait, en 1911, simplement ceux qui *parlaient* l'une ou l'autre langue⁶, pour ajouter au fur et à mesure la

4. Depuis la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'anglais et le français jouissent d'une relative protection juridique, renforcée en 1969 par la *Loi sur les langues officielles*. En 1982, d'autres dispositions linguistiques ont été inscrites dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, dont le droit à l'instruction dans la langue de la minorité « là où le nombre le justifie » : *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11, art 23.

5. Pour un aperçu des définitions « classiques » en sociolinguistique et l'analyse de leurs composantes linguistiques et sociales, voir notamment Laur, 2003.

6. En 1911, le recenseur marquait quelle était la « langue communément parlée *language commonly spoken* » par les personnes recensées.

langue maternelle, la langue parlée à la maison, la langue de travail, etc., et aboutir, en 2006, à huit variables linguistiques⁷ permettant de dresser des portraits plus détaillés – et autrement plus complexes – de la population canadienne.

Contentons-nous d'examiner ici brièvement quatre indicateurs linguistiques des plus connus et des plus utilisés : la langue maternelle, la langue d'usage à la maison, la connaissance des langues officielles ainsi que la première langue officielle parlée.

- 1) Le recensement comptabilise les personnes selon leur **langue maternelle** depuis 1921 – les définitions et emplacements dans le questionnaire ayant changé avec le temps. Aujourd'hui, on s'y réfère comme étant la « première langue apprise à la maison et encore comprise⁸ ». Les données sur la langue maternelle servent, notamment, à l'étude de la répartition de la population par groupes linguistiques.
- 2) **La langue parlée le plus souvent à la maison**, ou la langue d'usage à la maison, est une caractéristique recensée depuis 1971 et à laquelle s'est ajoutée, en 2001, une sous-question sur les langues parlées *régulièrement* à la maison. Cette variable sert souvent comme indice d'un transfert linguistique opéré entre la langue maternelle et la langue utilisée le plus souvent à la maison⁹.
- 3) La **connaissance des langues officielles** se réfère aux personnes qui déclarent avoir la capacité de soutenir une conversation en français ou en anglais, dans les deux langues, ou ni dans l'une ni dans l'autre¹⁰.
- 4) La **première langue officielle parlée** (PLOP) par la personne est une variable dérivée construite dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* pour le recensement de 1986. Les réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison servent à établir si l'anglais ou le français constitue cette première langue officielle parlée¹¹.

7. (1) Langue maternelle de la personne; (2) langue parlée le plus souvent à la maison par la personne; (3) autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement à la maison par la personne; (4) connaissance des langues officielles de la personne; (5) connaissances des langues non officielles de la personne; (6) langue utilisée le plus souvent au travail par la personne de 15 ans ou plus; (7) autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail par la personne de 15 ans et plus; (8) première langue officielle parlée par la personne. Voir notamment les définitions de Statistique Canada sous <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/language-langue01-fra.htm>.

8. La question sur la langue maternelle est la seule qui est posée lors de tous les recensements, c'est-à-dire dans la version courte administrée tous les cinq ans. La partie « à la maison » de la définition a été ajoutée en 2001. Depuis 2006, la personne recensée peut indiquer plusieurs langues comme étant des langues maternelles à condition de les avoir utilisées de façon égale et de les comprendre encore.

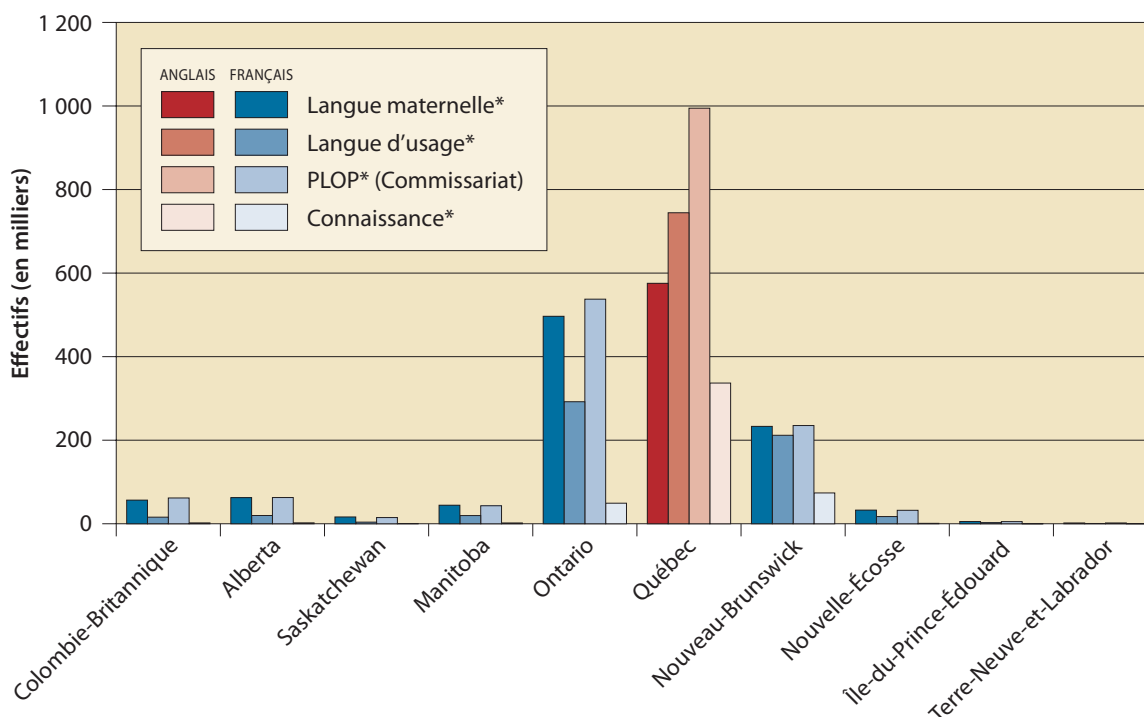
9. Un « transfert linguistique » se définit par l'adoption d'une autre langue que la langue maternelle comme langue parlée le plus souvent à la maison. Un « transfert linguistique complet » s'opère lorsque la langue maternelle n'est plus du tout parlée au foyer, tandis qu'on parle de « semi-transfert » ou de « transfert partiel » lorsque la langue maternelle continue d'être utilisée au foyer conjointement avec une autre langue.

10. Il s'agit effectivement d'autodéclarations de la personne recensée.

11. Une personne est classée dans une des quatre catégories (anglais, français, anglais et français ou ni anglais ni français) avant tout selon la connaissance d'une (ou des deux ou d'aucune) langue officielle. Si la personne connaît l'anglais et

La figure suivante illustre la fluctuation des effectifs selon ces quatre variables retenues, et ce, pour les deux langues minoritaires : l'anglais au Québec et le français hors Québec.

Figure 1
Effectifs de locuteurs de langue officielle minoritaire du Canada
selon quatre indicateurs, par province en 2006



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2006 ; et Commissariat aux langues officielles.

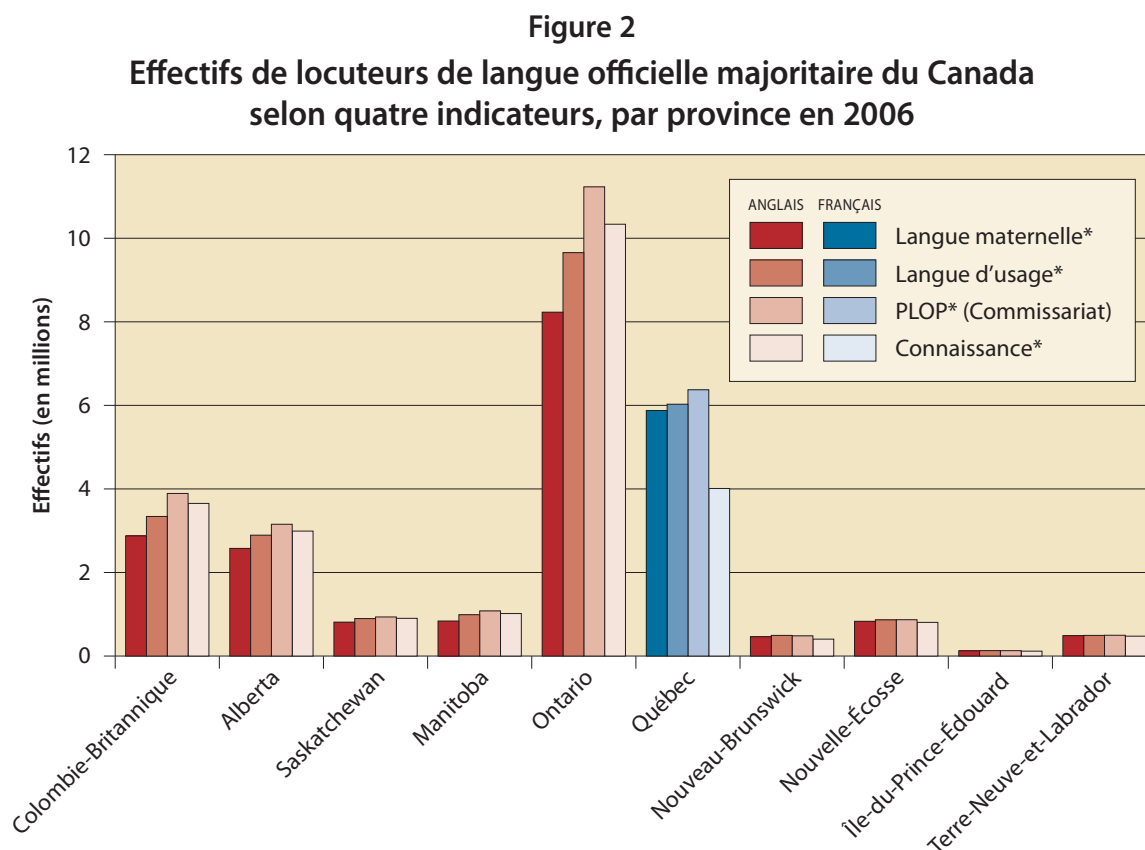
* Il s'agit des indicateurs (réponses uniques seulement) décrits dans le texte ci-dessus pour les langues officielles minoritaires : l'anglais au Québec et le français dans les autres provinces.

Il est rare de trouver dans une même figure les effectifs des deux minorités linguistiques du Canada. Grâce à cette première figure, on en saisit au moins une raison : leur distribution est assez inégale d'une province à l'autre. À première vue, la population des communautés de langue anglaise au Québec est plus nombreuse que celle des communautés de langue française des autres provinces – ou, à tout le moins, elle est plus concentrée. On constate également que le Québec est le seul endroit où le nombre des personnes ayant la langue minoritaire comme langue d'usage est plus élevé que celui des personnes dont c'est la langue maternelle. C'est encore au Québec que le nombre de personnes qui connaissent uniquement la langue minoritaire est le plus élevé. Ce sont donc des particularités des minorités de langue anglaise. Du côté des communautés francophones minoritaires, c'est l'inverse :

le français, c'est sa langue maternelle (française *ou* anglaise) qui permet le classement. Lorsque la langue maternelle est le français *et* l'anglais, ou ni l'un ni l'autre, c'est la langue officielle la plus souvent parlée à la maison qui détermine la PLOP.

le nombre de locuteurs de langue maternelle française est moindre que celui des personnes parlant le français comme langue d'usage. On constate également une très forte disparité géographique de ces communautés.

La figure suivante est encore plus inusitée puisqu'elle illustre les deux majorités linguistiques du Canada :



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2006 ; et Commissariat aux langues officielles.

* Il s'agit des indicateurs (réponses uniques seulement) décrits dans le texte ci-dessus pour les langues officielles majoritaires : le français au Québec et l'anglais dans les autres provinces.

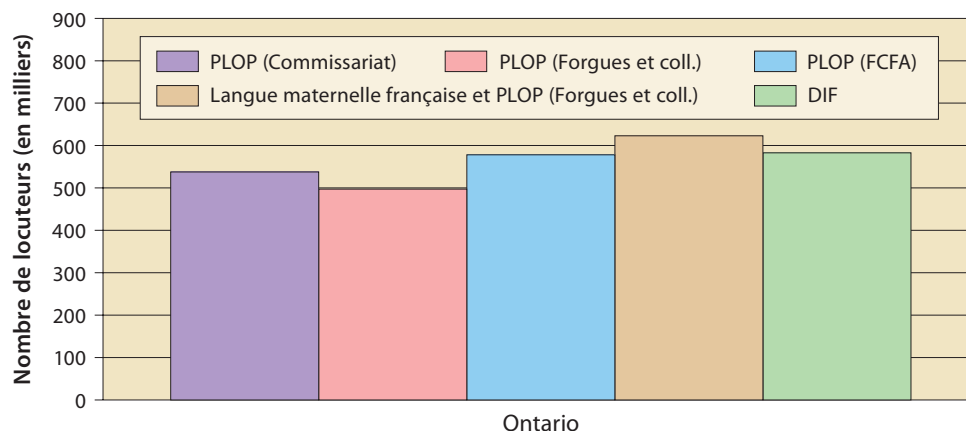
Les relations entre les majorités et les minorités se cristallisent ici : les minorités de langue anglaise du Québec ayant l'effectif le plus élevé parmi les minorités provinciales (figure 1), la majorité francophone du Québec devient tout à fait relative comparée aux effectifs et au nombre des majorités de langue anglaise dans les autres provinces. De plus, les différents indicateurs montrent que le nombre de personnes connaissant uniquement la langue officielle majoritaire est élevé partout – sauf au Québec, où cet indicateur ne compte plus que 54 % de la population.

Dans l'ensemble, on peut dire que la majorité de langue française du Québec est « minoritaire » à l'échelle canadienne, mais sans que cette minorité linguistique ne soit reconnue

comme étant « officielle ». Ces relations imbriquées d'effectifs linguistiques pourraient être considérées comme des « minorités enchâssées » par analogie à la terminologie forgée par Calvet (1999) sur les diglossies. Il s'agit là d'une facette de la dualité linguistique tout à fait connue, voire banale, mais rarement développée ou analysée¹².

Quant à l'utilisation des effectifs démolinguistiques pour définir les groupes linguistiques, constatons simplement que la variation des effectifs selon les quatre indicateurs choisis ici donne déjà lieu à une grande part d'interprétation dans les définitions de groupes linguistiques. De plus, les effectifs obtenus par ces quatre indicateurs contiennent, comme des poupées russes, une multiplicité d'autres effectifs. Le nombre de personnes de langue maternelle diffère évidemment selon les réponses multiples ou uniques – tout comme l'indicateur de la PLOP connaît énormément de variantes depuis un certain temps –, selon la source et la façon de calculer. Remarquons également qu'en Ontario un nouvel indicateur existe depuis le 4 juin 2010, la DIF – définition inclusive de francophone –, dans laquelle, essentiellement, les personnes de langue maternelle tierce parlant français à la maison sont comptées en tant que francophones. Voici un aperçu de cette multiplicité pour l'Ontario :

Figure 3
Différentes façons de présenter la PLOP et la DIF
pour les minorités de langue officielle en Ontario



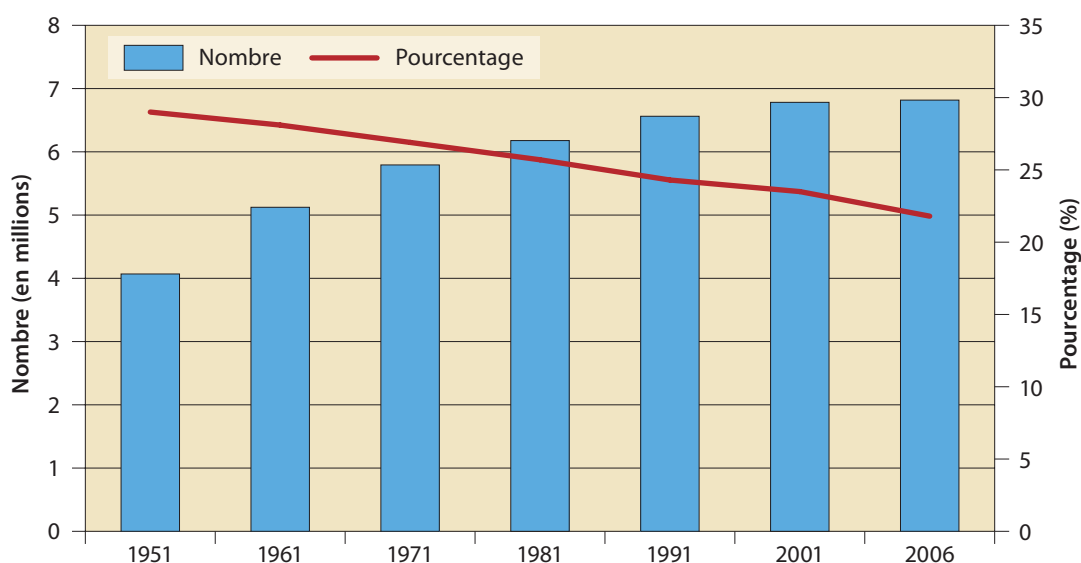
Sources : Commissariat aux langues officielles; Forgues et coll. (2009); Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA); et gouvernement de l'Ontario (2009).

12. C'est d'une description sociolinguistique qu'il est question, et non pas d'un usage polémique de ces relations imbriquées. Voir aussi Laur, 1995.

Cette troisième figure montre qu'un seul des indicateurs décrits jusqu'ici génère en fait un nombre important d'autres indicateurs, chacun censé fournir un calcul juste et équitable des groupes minoritaires visés par la politique linguistique fédérale. Le premier chiffre, relatif à la PLOP, provient du Commissariat aux langues officielles; les deuxième et quatrième, d'une publication dédiée à la définition chiffrée des francophones minoritaires; le troisième, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada; et le dernier reflète la nouvelle définition inclusive promue par le gouvernement ontarien.

Cette hétérogénéité ou multiplicité des indicateurs illustre simplement à quel point leur usage peut être relatif. À cette relativité s'ajoute une autre part de subjectivité si on considère que ces données peuvent être contextualisées ou décrites de plusieurs façons. Prenons un exemple parmi tant d'autres :

Figure 4
Valeurs absolues ou relatives : l'exemple de l'évolution
du nombre et du pourcentage de personnes
de langue maternelle française au Canada de 1951 à 2006



Sources : Statistique Canada, recensement de la population de 2006; et Commissariat aux langues officielles (2005).

Cette figure illustre simplement que les mêmes données peuvent démontrer des faits contradictoires : si on considère les effectifs des francophones dans la figure, une augmentation pour la période allant de 1951 à 2006 peut être constatée. Si, par contre, les proportions sont retenues, le constat d'un déclin de cette même population pendant la même période s'impose. L'intérêt du nombre ou du ratio à défendre devient ainsi évident¹³.

13. Le site Internet de la Commission nationale des parents francophones décline pas moins de cinq indices différents (Landry, 2003) servant à dénombrier les francophones afin de réclamer une scolarité en français pour leurs enfants : http://cnpf.ca/index.cfm?Repertoire_No=-1007459830&Voir=publi&Sequence_No=16444&Id=16444&niveau=2.

Il ne s'agit pas de renforcer l'a priori qu'un traitement statistique de données quantitatives ne possède aucune force d'explication, mais plutôt de constater que « le réel n'a jamais l'initiative puisqu'il ne peut répondre que si on l'interroge » (Bourdieu, 1968 : 62). Un fait démolinguistique est utilisé – ou crée – pour défendre une cause ou un intérêt d'un groupe particulier. Y aurait-il donc une objectivité démolinguistique sans neutralité? Un autre oxymoron?

La perspective socioéconomique ou le pouvoir tout court

La langue, en tant que trait caractéristique du rapport entre les minorités et les majorités linguistiques, cache (au moins) un autre trait : un rapport socioéconomique. Ce rapport entre les communautés linguistiques est historiquement bien documenté¹⁴ et peut être considéré comme moteur et motif des lois régissant les langues officielles au Canada¹⁵. Les recherches permettant un suivi de ces rapports socioéconomiques ne sont par contre pas très nombreuses, et les indicateurs sont souvent contestables et allègrement contestés.

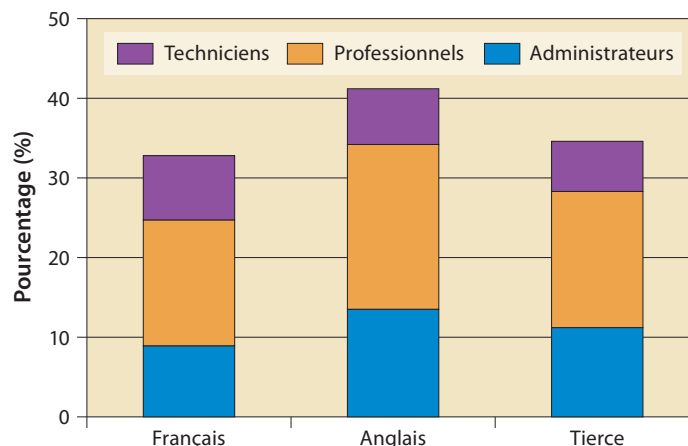
Retenons quelques indicateurs comme exemples : le salaire, les hiérarchies administratives et la réussite scolaire des enfants – traités dans une perspective comparative des groupes linguistiques – sans évidemment avoir la prétention d'être exhaustif ou... neutre.

Un des objectifs de la législation linguistique canadienne et québécoise était, dans les années 70, de rendre accessibles aux « francophones unilingues les domaines du génie, de la recherche, [...] bref tous ceux qui donnent accès aux postes d'autorité et d'influence » (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969 : 578). Ainsi, la présence de différents groupes linguistiques « à tous les échelons de l'économie québécoise » (Commission royale, 1969 : 578) est un indice de l'efficacité des mesures législatives prises, un indicateur des changements induits depuis et figure donc dans les bilans gouvernementaux : par exemple, les pourcentages de personnes de langues maternelles différentes dans les professions hiérarchisées (administrateurs, professionnels et techniciens) montrent, encore en 2001, des inégalités entre les groupes linguistiques au Québec (figure 5).

14. Par exemple, Dickinson et Young (1995).

15. Rappelons simplement que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme autant que la Commission d'enquête sur la situation du français et sur les droits linguistiques au Québec ont constaté une différence importante entre les groupes linguistiques eu égard à certains aspects socioéconomiques, tels les postes occupés et le salaire gagné. Ainsi, la commission fédérale révélait dans son rapport préliminaire de 1965 que 83 % des administrateurs et des cadres du Québec étaient anglophones, que les francophones du Québec avaient un revenu moyen inférieur de 35 % à celui des anglophones, que les francophones arrivaient au 12^e rang dans l'échelle des revenus selon l'origine ethnique, etc. Ces révélations ont provoqué un vrai choc au Québec. Les dispositions législatives prises par le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois à la suite de ces commissions d'enquête règlent encore aujourd'hui la vie linguistique des Canadiens : la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte de la langue française*, tout comme une panoplie d'autres dispositions et règlements en vigueur.

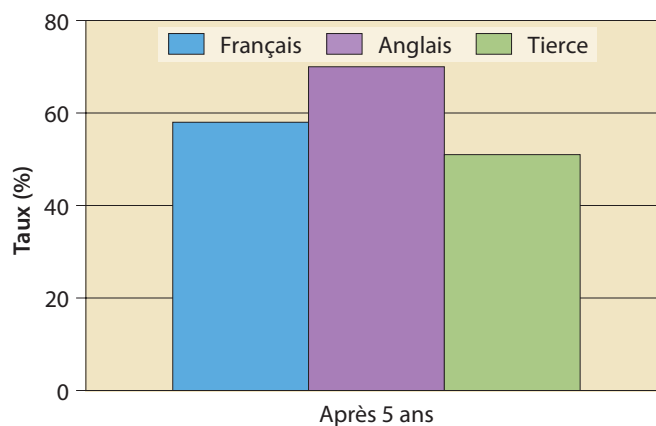
Figure 5
Pourcentage de techniciens, de professionnels et d'administrateurs
dans la population active du Québec selon la langue maternelle en 2001



Source : Office québécois de la langue française (2008 : 115).

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, indice d'un futur niveau de scolarité, utilisé comme aspect d'un niveau socioéconomique, indique également une disproportion selon la langue maternelle (figure 6).

Figure 6
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
selon la langue maternelle (île de Montréal) en 2005



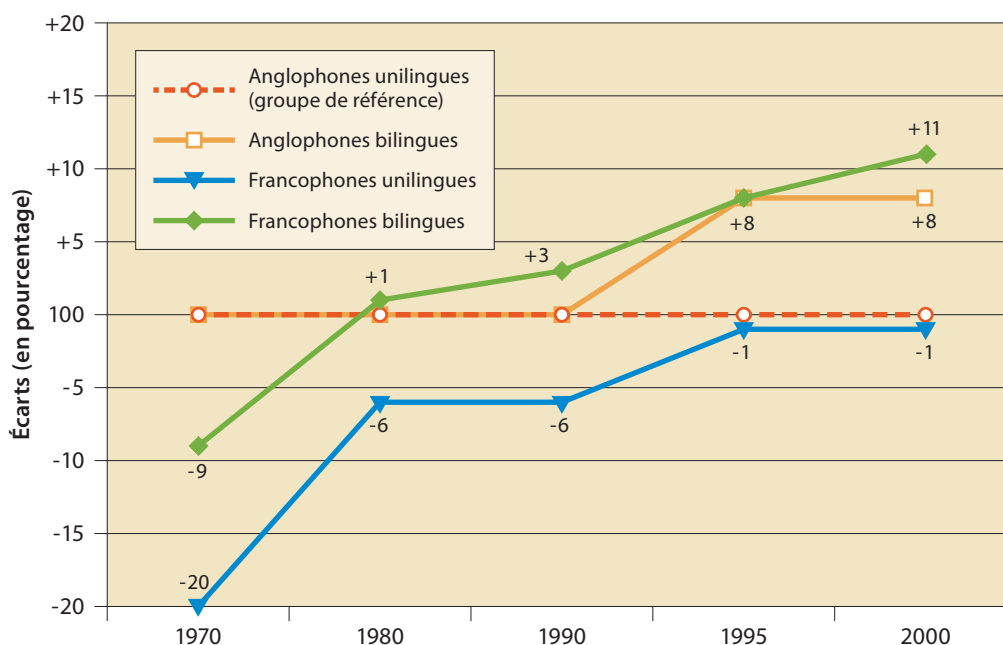
Source : Lapointe, Archambault et Chouinard (2008 : 11); adaptation de l'auteur.

Cette disparité est encore plus grande lorsqu'on considère le secteur linguistique dans l'île de Montréal : dans la même année, en 2005, 72 % des élèves du secteur anglais ont obtenu un diplôme après cinq ans d'école secondaire contre seulement 53 % dans le secteur français (Lapointe et coll., 2008 : 11).

Quant aux comparaisons de salaires, une étude permet de suivre l'évolution, de 1970 à 2000, des salaires moyens des hommes de langue maternelle unique anglaise ou française (appelés « unilingues ») comparativement à ceux des hommes parlant l'anglais et le français à la maison (appelés « bilingues »). La figure ci-dessous permet d'observer qu'en 1970 les hommes unilingues anglais avaient un salaire moyen de 20 points plus élevé que les hommes unilingues français, mais en 2000, l'écart n'est plus que d'un point. Retenons surtout de cette démarche qu'elle illustre sur le plan historique le rapport linguistique entre ces regroupements¹⁶.

Figure 7

Écart entre le salaire moyen des hommes de langue maternelle française ou anglaise, selon la langue maternelle et leur connaissance du français ou de l'anglais, par rapport au salaire moyen des hommes unilingues anglophones, ensemble du Québec de 1970 à 2000



Source : Béland, Forgues et Beaudin (2008).

Une polémique récente (Lévesque, 2010; Graefe, 2010; Castonguay, 2010a) opposant deux mesures du salaire prouve en fait que l'analyse socioéconomique de la situation des minorités, notamment celle des minorités anglophones du Québec, reste – tout comme le dénombrement démolinguistique – une prise de position potentiellement litigieuse. Au lieu de différentes variantes de mesures de la PLOP par exemple (voir ci-haut), par contre, ce sont

16. Précisons que ces résultats ne portent que sur une partie de la population: en 1971, les données incluent seulement les 23 % de la population masculine de 15 à 64 ans gagnant un revenu de travail au Québec. En 2001, cette proportion monte à 38 %. Cette taille de l'échantillon est notamment le résultat de critères de sélection très sévères qui ont été appliqués afin de permettre une certaine comparabilité des données des cinq recensements analysés.

la moyenne, la médiane et les écarts des revenus annuels des différents groupes linguistiques (anglophones et francophones – mais définis comment?) qui sèment la discorde. Par contre, le but n'est plus ici d'argumenter au sujet des effectifs pour l'obtention de services, comme c'est le cas des indicateurs démolinquistiques. Que vise alors une telle polémique? Le titre de l'article de Lévesque paru dans *Le Devoir*, « Les mieux rémunérés au Québec ne sont plus ceux que l'on croit », tout comme l'affirmation de l'auteur selon laquelle la « perception voulant que les anglophones soient relativement à l'aise au Québec » est plutôt historique (Lévesque : 2010) laissent entendre qu'il s'agirait davantage d'une volonté de transformer l'image des minorités officielles du Québec, et donc d'agir sur la perception de ces groupes, voire, comme le dit Graefe (2010), d'« alimenter des jalousies communautaires ». Avant de regarder la perception des groupes linguistiques de plus près, examinons quelques données sur leur comportement.

La perspective comportementale : que font les gens ?

Plusieurs mesures de ce qui est désigné comme « comportement linguistique » se font à partir de données démolinquistiques recueillies lors des recensements, comme les transferts linguistiques, par exemple¹⁷. Ainsi, le ratio entre les langues parlées à la maison et les langues maternelles déclarées permet de déduire le pouvoir d'attraction qu'exercent le français ou l'anglais sur les personnes qui ne parlent pas ces langues en tant que langues maternelles. Le tableau suivant illustre qu'au fil du temps le ratio diminue chez les minorités francophones, tandis que le ratio chez les minorités anglophones se situe au-delà du « seuil de reproduction », dépassant 1.

Par contre, il ne s'agit pas exactement d'une *mesure* d'un comportement. Cette façon de faire calcule, à partir d'une autodéclaration de deux variables linguistiques, un ratio de ces deux variables et en *déduit* un comportement linguistique dans l'espace privé¹⁸. Ce ratio est utilisé pour projeter à quel degré les langues des minorités vont se maintenir d'une génération à l'autre – puisque la langue parlée au foyer par les parents devient souvent la langue maternelle des enfants (Termote, 1998). Ainsi, on parle de l'attrait qu'exerce une langue majoritaire sur la minorité – ou, dans le cas québécois, l'attrait que la langue minoritaire exerce sur la majorité...

17. Les transferts linguistiques sont calculés à partir de données sur les langues maternelles et les langues parlées le plus souvent à la maison : les personnes qui déclarent parler leurs langues maternelles respectives à la maison sont comptabilisées comme des personnes qui maintiennent leurs langues. C'est dans les autres cas qu'il y a possibilité de changement – soit un gain, soit une perte d'une ou de plusieurs langues maternelles. Il n'est pourtant pas très clair si ces gains ou pertes dans la vie au foyer constituent un *effet* des comportements linguistiques adoptés en public (Conseil supérieur de la langue française, 2009 : 3) ou un *indice* de ces comportements (Office québécois de la langue française, 2005 : 70-73).

18. La distinction entre un comportement linguistique dans l'espace privé et un comportement linguistique dans l'espace public est importante puisque aucune loi linguistique, ni au Canada, ni au Québec, ne cible l'utilisation des langues dans l'espace privé.

Tableau 1
Transferts linguistiques complets chez les minorités de langue officielle du Canada de 1971 à 2006

	1971	1981	1991	2001	2006
Minorités francophones					
Langue parlée à la maison	675 925	666 785	636 640	612 985	604 975
Langue maternelle	926 400	923 605	976 415	980 270	975 399
Ratio langue parlée/ langue maternelle	0,73	0,72	0,65	0,63	0,62
Minorités anglophones					
Langue parlée à la maison	887 875	806 785	761 815	746 845	744 430
Langue maternelle	788 830	693 600	626 200	591 365	575 560
Ratio langue parlée/ langue maternelle	1,13	1,16	1,22	1,26	1,29
Différence des ratios	0,40	0,44	0,57	0,63	0,67

Source : Landry (2009).

Il ne s'agit pas de faire ici le bilan ou l'analyse des pour et des contre des mesures ou des formes d'observation des comportements linguistiques; le débat méthodologique est bel et bien mené depuis des années¹⁹. Mentionnons toutefois que, même si on reste dans les voies d'une approche quantitative, une des mesures possibles (mais, à notre connaissance, inutilisée) d'un comportement linguistique pourrait être le choix d'une langue lorsqu'un tel choix se présente. En 2003, une enquête internationale a eu lieu sur l'alphabétisation et les compétences des adultes. Si on part de l'idée que, lorsqu'on passe un test de littératie ou de numératie, on choisit de le passer dans la langue dans laquelle on a le plus de chances de réussir, on remarquera que les personnes de langue maternelle anglaise, en situation majoritaire tout comme en situation minoritaire, passent ce test en anglais – ce qui semble normal de prime abord (côté droit du tableau ci-dessous). Or, non seulement les personnes de langue maternelle française passent **aussi** leur test en anglais, mais de plus leurs scores sont meilleurs lorsqu'elles choisissent de le faire. Pour le propos de cet article, il est simplement intéressant que la situation minoritaire des communautés anglophones ne se reflète pas du tout dans l'adoption de la langue majoritaire, tandis que dans toutes les communautés francophones en situation minoritaire (au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba), la langue majoritaire a été adoptée par au moins une partie des adultes ayant passé le test – tout comme la langue minoritaire a été adoptée par une partie de la communauté majoritaire au Québec.

19. Les différentes positions théoriques sur le contenu d'une sociolinguistique ont toutes entraîné différentes solutions méthodologiques qui continuent à évoluer autour des axes quantitatifs et qualitatifs.

Tableau 2
Scores moyens de la population de 16 à 65 ans du Québec
selon la langue maternelle et la langue d'évaluation
par domaine de compétence en 2003

Langue d'évaluation	Langue maternelle ¹							
	Français				Anglais			
	Québec	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Québec	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba
Compréhension de textes suivis								
Français	275,7 ^a	255,8 ^a	274,0	273,5	–	–	–	–
Anglais	286,9	267,8	275,8	283,5	288,0	280,8	290,6	291,5
Compréhension de textes schématiques								
Français	272,8 ^{b,c}	253,6 ^b	271,4	273,1	–	–	–	–
Anglais	287,6	263,3	273,6	282,7 ^c	287,7	276,7	289,9	291,3
Numératie								
Français	269,5 ^{d,e}	252,1 ^d	263,7 ^d	267,5	–	–	–	–
Anglais	278,4	255,4 ^e	264,8 ^e	272,7	278,8	267,1	278,9	278,7

1. Comme le fait le rapport sur les résultats canadiens de l'EIACA (Statistique Canada et RHDCC, 2005) les personnes ayant l'anglais et le français comme langues maternelles ne sont pas réparties entre les groupes anglophone et francophone et ne sont pas incluses dans la population considérée dans ce tableau.

a–e : Les scores dotés du même exposant sont significativement différents au seuil de 0,05.

Source : *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003.*

Du point de vue de ce tableau uniquement, on ne constate aucun effet de la situation minoritaire ou de la situation majoritaire telles qu'elles sont définies actuellement, tandis que la tendance sous-jacente semble davantage être l'adoption de la langue anglaise.

Une des rares études à avoir contrasté le comportement linguistique en fonction du contexte minoritaire et majoritaire des locuteurs date déjà de plus de 10 ans (Landry, Allard et Bourhis, 1997). Parmi les nombreux résultats obtenus auprès d'élèves, un constat similaire se profile : plus le poids démographique francophone est faible, plus les francophones ont tendance à parler anglais entre eux en dehors des cours. Chez les anglophones vivant en contexte minoritaire, cette tendance à utiliser la langue du groupe majoritaire est nettement moins évidente.

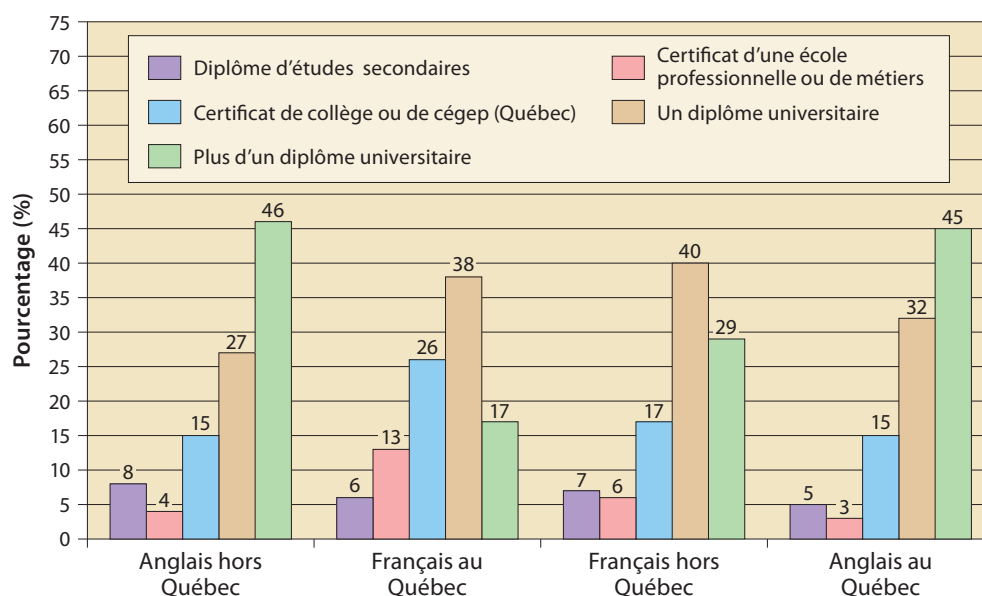
Au-delà de ces comportements, Landry et Allard (1990), par exemple, incluent dans des modèles complexes différents facteurs de la vitalité linguistique et du vécu langagier des membres des communautés en situation minoritaire. Les liens entre toutes sortes de comportements linguistiques et l'ancrage institutionnel d'une communauté, ses ressources linguistiques, son organisation sociale, etc., y deviennent apparents – tout comme la fragilité de l'équilibre nécessaire pour maintenir une communauté vivante.

La perspective perceptuelle : l'image miroitée du statut social ?

Les recherches traitant des perceptions ou attitudes à l'égard des langues et de leur utilisation sont souvent réduites aux seuls comportements dits de « consommation culturelle » : dans quelle langue les personnes choisissent-elles de lire leur journal ou d'écouter de la musique (Office québécois de la langue française, 2008). Or, ce sont justement des comportements qui se basent souvent sur la perception d'un statut linguistique qui, lui, est un fait social dépassant la somme des comportements individuels et individualisés. Plusieurs études démontrent en effet que la perception du statut d'une langue ou d'une variante linguistique peut déterminer des comportements linguistiques (Labov, 1972 ; Poplack, 1980 ; Laur, 2001). Cette perspective fait toutefois face à une certaine pénurie ou à une imperfection des indicateurs à retenir.

Citons d'abord une recherche (Looker et Thiessen, 2004) qui tente de percer les aspirations scolaires selon la langue minoritaire ou majoritaire d'élèves canadiens de 15 ans. Dans la figure suivante, le regroupement des élèves anglophones en situation minoritaire au Québec (à droite de la figure) ou en situation majoritaire hors Québec (à gauche de la figure) montre des aspirations scolaires qui vont, pour la grande majorité, au-delà d'un diplôme universitaire. Les regroupements de francophones en situation majoritaire ou minoritaire se ressemblent au-delà de leur lieu de résidence : leurs aspirations s'arrêtent beaucoup plus tôt dans le parcours éducatif. Pourquoi y a-t-il une telle divergence entre les groupes linguistiques (selon

Figure 8
Aspirations scolaires des élèves canadiens selon la langue et la résidence au Québec et hors Québec, en 2000



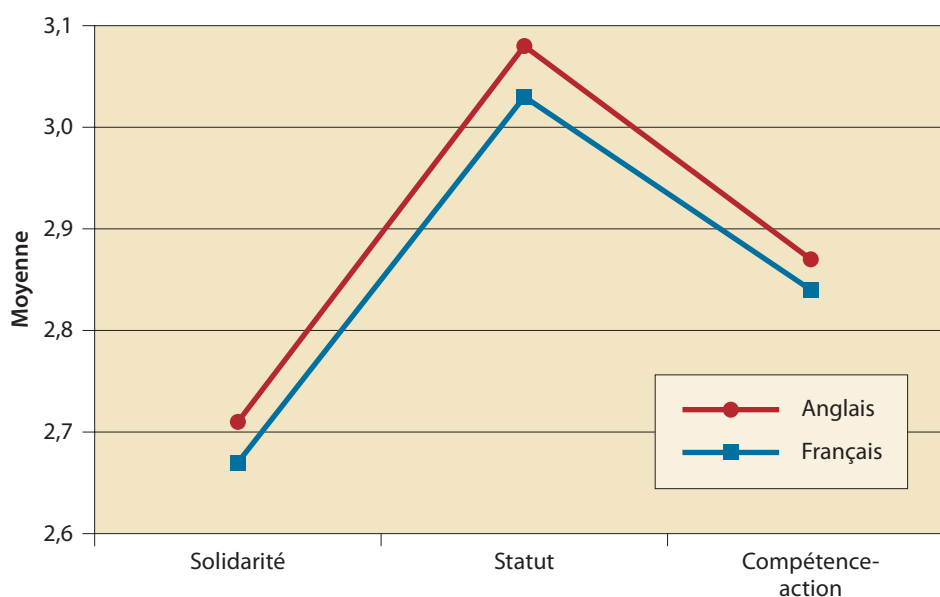
Source : Looker et Thiessen (2004 : 7).

la langue principale parlée à la maison), alors que leur situation minoritaire ou majoritaire semble avoir beaucoup moins d'effet sur les déclarations de ces adolescents?

Les aspirations scolaires de ces adolescents reflètent sans aucun doute davantage que la seule perception d'une langue : il y a certainement différents facteurs systémiques, culturels et socioéconomiques qui entrent en ligne de compte ici. Néanmoins, la perception du statut des langues de départ en fait assurément partie.

Une autre enquête (Laur, 2008) permet de mieux isoler la perception du statut de l'anglais et du français (figure 9). Cette étude, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population de l'île de Montréal en 2004, montre que la perception de l'anglais est plus favorable que celle du français – peu importe le facteur évalué concerné²⁰. Cette perception est en fait contraire à la constellation prévue d'un rapport entre langues minoritaire et majoritaire. C'est en effet la langue minoritaire, l'anglais, qui est mieux évaluée par les Montréalais et donc perçue comme ayant généralement plus d'attrait.

Figure 9
Scores moyens accordés au français et à l'anglais
selon divers facteurs d'évaluation (île de Montréal) en 2004



Source : Laur (2008 : 2327).

20. Les facteurs sont constitués par analyse factorielle (KMO = 0,908 : « statut », « solidarité » et « compétence-action ») à partir de douze caractéristiques évaluées sur une échelle allant de « pas du tout » (1) à « très » (4).

Vers un modèle multifacette des minorités de langue officielle ?

Comme nous l'avons précisé auparavant, cet article ne prétend pas aller au-delà des mesures décrites. Ces mesures ne sont que des illustrations du fait qu'aucune méthodologie n'est exempte de biais ou d'approximations puisqu'une méthodologie ne saurait être plus qu'une béquille soutenant le chercheur dans sa démarche visant à s'approcher le plus possible d'une réalité, à la décrire et à l'analyser. Ainsi, peu importe la mesure prise, elle ne saurait être neutre en soi. Sa signification dépendra toujours de l'utilisation qui en est faite et du contexte dans lequel elle est présentée. Ce constat plutôt banal a une tout autre portée lorsque les intérêts des groupes en question sont en jeu – la démultiplication des mesures et les angles d'approche n'étant bien évidemment jamais une finalité en soi. Ainsi, les dédales des définitions des groupes linguistiques amènent souvent les chercheurs à porter moins un *jugement de fait* qu'un *jugement de valeur*, une prise de position²¹.

Quelles seraient donc les balises d'une approche recherchant une certaine équité dans la différence? Les quatre perspectives déclinées ici montrent que la seule approche démolinguistique ne saurait suffire à circonscrire les situations minoritaires et majoritaires en question. De surcroît, le seul fait d'être une minorité ou une majorité linguistique ne constitue souvent même pas un facteur déterminant (pour certains comportements linguistiques, par exemple). Partant de là, le seul dénombrement peut-il guider les politiques linguistiques? Comment aspirer à une égalité de fait nonobstant la différence caractéristique, la langue, censée distinguer les groupes?

Nous savons tous, et depuis longtemps, que la terminologie du couple antagoniste minorité-majorité est plus polysémique que certaines approches méthodologiques les définissant. Ainsi, les oxymorons « minorité majoritaire » et « majorité minoritaire » seraient effectivement possibles, voire existants si les statuts de dominant ou de dominé peuvent être considérés comme des synonymes d'une minorisation socioéconomique ou symbolique souvent amalgamée dans les statuts de minorité et de majorité²². De ce fait, une certaine domination socioéconomique – se reflétant dans des comportements et des perceptions des locuteurs – pourrait amener une autre classification binaire : « minorité dominante » et « majorité dominée », telle que proposée dans Laur (1995), par exemple²³.

21. Ce glissement peut être conçu comme étant celui d'une neutralité axiologique vers une subjectivité (suivant la dichotomie utilisée par Max Weber) ou comme étant une imbrication d'aspects descriptifs et prescriptifs (tels que décrits par Hilary Putnam à propos des « concepts éthiques épais »). Peu importe l'angle adopté, le propos dans le texte reste le même.

22. « L'effet de la domination symbolique s'exerce à travers les schémas de perception, d'appréciation et d'action qui sont constitutifs des habitus et qui fondent, en deça [*sic*] des décisions de la conscience et des contrôles de la volonté, une relation de connaissance profondément obscure d'elle-même » (Bourdieu (1998 : 43).

23. Le croisement des deux concepts comprenant deux statuts chacun (minorité/majorité et dominant/dominé) résulte dans quatre possibles : minorité dominante, minorité dominée, majorité dominante et majorité dominée. Alors que le statut de majorité se confond souvent avec celui de domination (et, pareillement, le statut de minorité avec celui de dominé), l'inverse devient possible et peut être exprimé autrement que par des oxymorons.

Toutefois, si la lecture socioéconomique du rapport des minorités et des majorités s'avère importante et si c'est cette lecture socioéconomique qui transparaît dans les comportements et perceptions, ce croisement binaire entre domination et minorisation semble encore trop schématique, voire réducteur, puisqu'il englobe pas mal de facteurs sous-jacents.

S'inspirant des « diglossies enchâssées » que propose Calvet (1999) pour sortir du dilemme dichotomique des contextes bilingues, une conceptualisation des situations des communautés linguistiques minoritaires pourrait renfermer plusieurs de ces facettes. Une telle conceptualisation suppose une contextualisation plus large des minorités linguistiques incluant différents aspects des rapports de force en place. Les perspectives socioéconomique, comportementale et perceptive exposées ici en feraient certainement partie, mais ne seraient très probablement pas suffisantes.

Il existe déjà plusieurs approches multifacettes d'une politique linguistique dans lesquelles des fonctions, des attributs ou des statuts des langues s'entrecroisent – mentionnons seulement Fasold (1984) et Calvet (1996, 2002). Ce dernier propose d'abord un « système expert » (2002 : 74-88) offrant une liste provisoire de 10 paramètres, dont le rapport entre statut et corpus, par exemple. Ce système a débouché, en 2010, sur un « classement », le *Baromètre Calvet des langues du monde* (Calvet, 2010), dans lequel sont retenus 10 facteurs : le nombre de locuteurs, la répartition des communautés (entropie), un indice de développement humain, le taux de fécondité, un taux de pénétration Internet, le nombre d'articles dans Wikipédia, le nombre de pays dans lesquels la langue a un statut officiel, le nombre de Prix Nobel de littérature ainsi que le nombre de traductions (langue cible et langue source) – d'autres facteurs sont suggérés.

Que nous enseigne ce classement des langues à l'échelle mondiale sur la situation des minorités linguistiques du Canada? En fait, c'est la prise en compte de différentes expressions d'un rapport de force entre langues qui est intéressante ici. Dans un modèle multifacette, plusieurs réalités des minorités linguistiques pourraient être utilisées afin d'équilibrer des iniquités au-delà des symétries uniquement démolinguistiques.

Ainsi, dans un contexte canadien, une telle approche pourrait, par exemple, inclure des indices d'entropie (un des facteurs suggérés dans le *Baromètre*) qui rendraient compte de la dilution géographique d'une communauté minoritaire. Le poids d'une petite communauté éloignée serait plus faible que celui d'une communauté plus grande qui se trouve, de plus, entourée d'autres communautés de même langue. Les besoins de soutien de la première ne sont pas les mêmes que ceux de la deuxième.

Une telle multiplication des différences caractéristiques à prendre en compte par une politique linguistique pourrait ainsi inclure les caractéristiques historiquement et socialement liées aux locuteurs de langues officielles, leur distribution dans l'espace et les comportements et perceptions qui en découlent et qui, tel un cycle, ré-animent les relations sociales qui soutiennent leur coexistence.

Références

- BÉLAND, Nicolas, Éric FORGUES et Maurice BEAUDIN (2008). *Évolution du salaire moyen des hommes de langue maternelle française ou anglaise au Québec et au Nouveau-Brunswick, 1970-2000*, Québec, Office québécois de la langue française, coll. « Suivi de la situation linguistique ». En ligne : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_13.pdf
- BERNÈCHE, Francine (2006). « Contexte socioculturel et compétences en littératie », dans Francine Bernèche et Bertrand Perron (dir.), *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 173-209.
- BOURDIEU, Pierre (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, Pierre ([1968] 1986). « Le métier de sociologue », dans Alain Accardo et Philippe Corcuff, *La sociologie de Bourdieu : textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, p. 157-179.
- CALVET, Louis-Jean (2010). *Le Baromètre Calvet des langues du monde*. Version mise à jour en 2012 disponible en ligne : <http://wikilf.culture.fr/barometre2012/>
- CALVET, Louis-Jean (2002). *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon.
- CALVET, Louis-Jean (1999). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette.
- CALVET, Louis-Jean (1996). *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- CASTONGUAY, Charles (2010). « Les Anglo demeurent champions des gros salaires », *Le Devoir*, 3 août 2010, p. A6.
- Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11, art 23.
- Charte de la langue française du Québec*, LRQ 1979.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. « Les langues officielles au Canada ». En ligne : <http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/Carte2006.pdf> (consulté le 19 mars 2009).
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2005). *Rapport annuel*, vol. I, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. En ligne : http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/2004_05_f.pdf
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (1969). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre III : *Le monde du travail*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- COMITÉ DIRECTEUR CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA – COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE (2006). *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. En ligne : <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf>

- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009). *Suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec au XXI^e siècle*, Québec, le Conseil. En ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf301/cslfevolutionsituationlinguistique.pdf>
- DICKINSON, John A., et Brian YOUNG (1995). *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion.
- FASOLD, Ralph (1984). *The sociolinguistics of society*, Londres, Blackwell.
- FORGUES, Éric, Rodrigue LANDRY et Jonathan BOUDREAU (2009). *Qui sont les francophones? Analyse de définitions selon les variables du recensement*, Moncton, Consortium national de formation en santé.
- GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2009). « Redéfinition de la population francophone ». En ligne : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/annonces-090604.html>
- GRAEFE, Peter (2010). « Salaires des anglophones et des francophones : un jeu dépassé? », *Le Devoir*, 5 août 2010, p. A6.
- JEDWAB, Jack (2010). « Les anglophones du Québec : un “nous” à géométrie variable », dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2010*, Montréal, Boréal, p. 211-218.
- LABOV, William (1972). *Sociolinguistic patterns*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- LAMARRE, Patricia, et Michel PAGÉ (2009). « Introduction, mot de bienvenue et présentation de la problématique du colloque », présentation dans le cadre du colloque « Pour une réflexion sur la catégorisation linguistique et la réalité des langues », Montréal, 23 octobre 2009.
- LANDRY, Rodrigue (2009). « *Loi sur les langues officielles* et démographie : comment les droits linguistiques peuvent-ils influencer la vitalité d'une communauté? », communication présentée dans le cadre du symposium « L'impact de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, 1969-2009 », Gatineau, les 12 et 13 mars 2009.
- LANDRY, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie : profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1990). « Contact des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique », *La revue canadienne des langues vivantes = The Canadian Modern Language Review*, vol. 46, n° 3 (mars), p. 527-553.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Richard BOURHIS (1997). « Profils sociolangagiers des jeunes francophones et anglophones du Québec en fonction de la vitalité des communautés linguistiques », dans G. Budach et J. Erfurt (dir.), *Identité franco-canadienne et société civile québécoise*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 125-149.
- LAPOINTE, Pierre, Jean ARCHAMBAULT et Roch CHOUINARD (2008). *L'environnement éducatif dans les écoles publiques et la diplomation des élèves de l'île de Montréal*, Montréal, Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

- LAUR, Elke (2008). « Le statut a-t-il un genre? La perception du français et de l'anglais à Montréal en 1960 et en 2004 », dans *Actes du Congrès mondial de linguistique française*, Paris, Institut de linguistique française, p. 2323-2335. En ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08117>
- LAUR, Elke (2003). « Lecture sociale des ségrégations à Montréal », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, Namur, Éditions Modulaires Européennes, p. 265-302.
- LAUR, Elke (2001). « Perceptions linguistiques à Montréal », thèse de doctorat, Université de Montréal.
- LAUR, Elke (1995). « Minorités multiples », *Dire*, vol. 5, n° 1.
- LÉVESQUE, Claude (2010). « Les mieux rémunérés au Québec ne sont plus ceux que l'on croit », *Le Devoir*, 3 mai 2010.
- Loi constitutionnelle de 1867.*
- Loi sur les langues officielles* du Canada, LRC 1985. En ligne : <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/index.html>
- Loi sur les langues officielles* du Canada, LRC 1970. En ligne : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnd-loi-languesofficielles1969.htm>
- LOOKER, Dianne et Victor THIESSEN (2004). *Les aspirations des jeunes canadiens à des études avancées. Rapport final*. Gatineau. Ressources humaines et Développement des compétences Canada. En ligne : <http://www.pisa.gc.ca/fra/pdf/sp-600-05-04f.pdf>
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, 2002-2007*, Montréal, l'Office.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2005). *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, Montréal, l'Office, coll. « Suivi de la situation linguistique ». En ligne : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/sociolinguistique/oqlf_faslin_01_f_20050519.pdf
- POPLACK, Shana (1980). « Sometimes I'll start a sentence in Spanish y termino en español: Toward a typology of code-switching », *Linguistics*, n° 18, p. 581-618.
- PUTNAM, Hilary (2002). *The collapse of the fact/value dichotomy*, Harvard University Press.
- ROCHER, Guy (2008). « Une majorité trop minoritaire? », *Le Devoir*, 12 juin 2008. En ligne : <http://www.vigile.net/Une-majorite-trop-minoritaire> (consulté le 23 mars 2010).
- STATISTIQUE CANADA. « Langue maternelle de la personne ». En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/language-langue01-fra.htm>
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population de 2006*, Ottawa, Statistique Canada.
- TERMOTE, Marc (1998). « L'impact de la mobilité linguistique sur l'évolution démographique des francophones du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 27, n° 2, p. 267-294.

VELTMAN, Calvin (1997). « Démolinguistique », dans Louise Moreau (dir.), *La sociolinguistique : concepts de base*, Mardaga, Sprimont.

WEBER, Max ([1922] 1992). « Wissenschaft als Beruf », dans Wolfgang J. Mommsen (dir.), *Weber, Max: Gesamtausgabe*, Mohr, Siebeck, Tübingen.

Mots clés

minorité linguistique, majorité linguistique, statut linguistique, indicateurs démolinguistiques, Québec

Keywords

linguistic minority, linguistic majority, linguistic status, demolinguistic descriptors, Quebec

Correspondance

elke_laur@yahoo.fr